Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

Montricher, le 11 novembre 2011

11/1748

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 13 octobre 2011

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue, ainsi qu'à MM. Grandjean et Freymond, qui représentent la presse.

Il modifie le point 8 de l'ordre du jour comme suit :
8. Nomination de la commission de recours en matière d'impôts.

1. **Appel**

   33 conseillères et conseillers répondent à l'appel, M. Alain Morel étant excusé, et Mme Vera Michalski absente. La Municipalité est au complet.

2. **Assermentation des conseillers**

   M. le Président assermente MM. Lukas Aebi et Pierre-André Blanchard, absents lors de l'assermentation, en vertu des droits qui lui sont conférés.

3. **Election du vice-président**

   M. Pierre-André Blanchard est candidat au poste de vice-président. Il est élu avec 30 voix.

4. **Le procès-verbal de l'assemblée de nomination des commissions légales du 17 juin 2011 est accepté par un vote à mainlevée.**

5. **Préavis Municipaux no 05/11 : Compétence Financière**
   06/11 : Autorisation de plaider
   07/11 : Servitude sur la propriété communale au bénéfice de tiers et de la Romande Energie SA

   M. Didier Amez-Droz dit que ces trois préavis sont demandés au début de chaque législature pour éviter de devoir convoquer le Conseil en urgence pour ces cas. Il précise que l'augmentation à Fr. 35'000.- par cas de la compétence financière permet d'agir dans l'urgence pour les travaux de la route notamment. Concernant le droit de plaider, il n'a jamais été utilisé durant la dernière législature, ni avant à sa connaissance.

M. Cédric Beaud lit le rapport de la commission, qui à l'unanimité propose au Conseil d'accepter les trois préavis tels que présentés; à savoir :

- d'accorder à la Municipalité une compétence financière de Fr. 35'000.- par cas pour la législature 2011-2016;
- d'autoriser la Municipalité à plaider dans tous les cas où cela pourrait être nécessaire durant la législature 2011-2016;
- d'autoriser la Municipalité à accorder des servitudes de passage pour les canalisations ou autres au bénéfice de tiers, ainsi que pour les canalisations souterraines de la Romande Energie SA, chaque fois que ce sera nécessaire durant la législature 2011-2016

Résultat du vote à mainlevée :

Les préavis municipaux no 05/11, 06/11 et 07/11 sont acceptés par 32 OUI.

6. Préavis municipal no 08/11 : octroi d'un droit distinct et permanent sur la surface en zone industrielle issue de la parcelle no 553 - "Aux Genévriers"

M. Michel Desmeules nous présente la parcelle no 553 et dit que suite à la mise à l'enquête de la nouvelle fromagerie il y a eu 3 oppositions, dont 2 ont déjà été retirées et la 3ème reste à traiter. Il explique également le droit de superficie sur cette parcelle. Le prix est fixé à Fr. 3.- le m2 par an pour la future fromagerie. Sur proposition de la commission ce prix ne devrait pas être indexé pendant les 10 premières années. Ensuite, il sera indexé au taux usuel de l'OFIAMT.

M. François Morel rapporteur, lit son rapport. La commission unanime propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle no 553 "Aux Genévriers" sur la surface industrielle; d'accepter le montant de Fr. 5.- le m2 par an pour les superficiaires extérieurs à la Commune et de Fr. 3.- le m2 par an pour les habitants du village; de fixer la durée du droit de superficie à 99 ans maximum; de fixer le montant de location pour la fromagerie à Fr. 3.- le m2 par an et de ne pas l'indexer pour une durée de 10 ans.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 33.

Le préavis municipal est accepté par 31 OUI et 2 NON.

7. Préavis municipal no 09/11 : arrêté d'imposition

M. Michel Desmeules précise que l'arrêté d'imposition est fait pour 2 ans, à savoir 2012-2013, mais que la Municipalité a le droit en cas de nécessité de revoir le taux après une année. Il explique que l'an passé, 6 points d'impôt ont été basculés des communes au canton, et que maintenant c'est le retour du canton aux communes de 2 points pour la réforme policière. Cela représente au budget 2012 un retour de Fr. 160'000.-, sur les Fr. 320'000.- déjà payés pour cette réforme. Le taux d'impôt communal passe donc de 62 à 64. L'impôt foncier est à Fr. 0.30 par tranche de Fr.1000.-. C'est le taux le plus bas du canton, la moyenne étant à Fr.1.-, et le maximum fixé à Fr. 1,50 pour Fr. 1'000.-.

M. Marc Vermot rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité des membres présents invite le Conseil à accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2012 - 2013 avec un taux d'impôt communal fixé à 64 % de l'impôt cantonal de base.

M. Pierre-André Blanchard demande quelle est la répercussion sur le porte-monnaie du contribuable?
M. Desmeules explique que c'est le status quo, parce que les 2 points qui sont enlevés au Canton, sont mis à la Commune. Il n'y a aucun effet pour le citoyen.

M. Cédric Beaud demande pourquoi la Commune ne ferait pas cadeau à la population de ces 2 points d'impôt, car elle en a très certainement la capacité financière?
M. Desmeules répond que 1 point d'impôt correspond à env. Fr. 211'000.-, soit environ Fr. 500'000.-. La Commune pourrait en effet absorber cette baisse, et c'est au Conseil de décider.

M. Marc Vermot précise qu'il y a encore des gros chantiers à venir dans les deux prochaines années, et qu'afin de garder une certaine réserve, la Commission a jugé préférable de rajouter ces 2 points d'impôt.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 32.

Le préavis municipal est accepté par 25 OUI et 7 NON.

8. Nomination de la commission de recours en matière d'impôt

Mme Patricia Keller et MM. François Morel et Hervé Buffet sont nommés membres de cette commission.

9. Nomination de la commission permanente "Gravières"

MM. Pierre-André Blanchard, Gilbert Lüthi et Philippe Joss sont nommés membres de cette commission.

10. Communications de la Municipalité

M. Pierre-Yves Morel dit que les travaux sur les alpages ont débutés, notamment le muret de pierre en direction de Rizel est déjà refait sur environ 400 mètres, et il en reste encore 50 mètres direction du Mont-Tendre pour cette année, puis jusqu'au signal par la suite. Les travaux seront échelonnés sur 4 ans. La citerne de 50 m3 au Pré Anselme est également en cours de réalisation. De plus les pistes sur le pâturage derrière le Chalet Neuf en direction de Roche Pérause sont terminées. Les travaux reprendront l'année prochaine, à partir du 15 août 2012. Le marché du bois s'est écroulé à cause de la chute de l'Euro cet été.

M. Didier Amez-Droz fait un petit rappel sur les écoles pour les nouveaux conseillers. La nouvelle problématique c'est le transport des enfants chez les mamans de jour car il y a toujours plus de demandes, mais l'établissement n'est pas tenu d'organiser ce genre de transport.
Concernant le manque de locaux, les premières démarches pour une demande de crédit sont en cours.

M. Maurice Agassis nous expose tous les travaux effectués. Les travaux d'assainissement des Chemins de Bois Désert et d'Echenoz sont terminés.
La pose de tapis bitumineux à la ruelle du Devenchat et aux Chemins du Chergeau et d'Echenoz, ainsi qu'à la Rue de l'Eglise. La pose du tapis au Chemin de Sous Revers est reportée à 2012, car il y a des problèmes avec la construction de villas.
Des décorations au sol ont été peintes pour délimiter et agrémenter la cour de l'école. A la place de jeu, un gazon artificiel a été installé, et les parties métalliques réparées. Des planches doivent encore être remplacées.
Une clôture a été posée sur le mur de l'église en remplacement d'une haie et de la barrière.
Les bancs aux Ages, aux Chemins du Sinat et de Bois Désert, à la Chaudine et au cimetière ont été remplacés.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour les décisions prises ce soir. Concernant le Chalet de Yens, la Municipalité a envoyé une offre hier. Ensuite un appel d'offre public pour les agriculteurs paraitra dans la FAO.
Concernant la séance d'information publique du 6 octobre sur les gravières, il rappelle que le projet de la petite gravière aura une capacité de 127'000 m3. Comme elle se trouve en partie dans la zone industrielle, il a été discuté de pouvoir l'exploiter en même temps que les travaux de la fromagerie. Dans le cas contraire, le gravier qui se trouve là sera perdu, car la zone d'exploitation se trouverait trop près des bâtiments. La mise à l'enquête publique de la petite gravière va se faire début décembre. La durée des travaux sera de 2 à 3 ans. Le transport du gravier se fera par la route, en direction du bas du village, soit vers Ballens, soit Daillens. Mais lors de l'exploitation de la grande gravière ultérieurement, le transport se fera par le BAM.
La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 15 décembre 2011 pour le budget.

11. Propositions individuelles et divers

M. Marc Vermot demande à quand est reportée la construction de la halle de sport, vu l'exploitation de cette gravière.
M. Desmeules répond qu'il faudra attendre en tous cas 2 ans, car le PPA n'est toujours pas accepté, mais la construction de la halle peut se faire en parallèle avec l'exploitation de la gravière.

M. Vermot se pose la question s'il ne faudrait pas chercher un autre endroit pour implanter la halle de sport?
M. Desmeules dit que la commune ne dispose d'aucune zone attitrée pour ça, et que le problème sera le même s'ils demandent de déclasser une autre parcelle. Il s'agirait à nouveau d'un PPA.

M. Vermot se renseigne encore sur le Chalet de Yens.
M. Desmeules explique que la Commune de Mont-la-Ville, propriétaire du chalet, désire le vendre. Ce chalet se trouve sur le territoire de Montricher, derrière le Mont-Tendre. Il possède des points d'eau très importants. Il est loué depuis 8 ans au moins par le Syndicat d'alpage du Mont-Tendre, qui estivent 270 génisses sur 3 pâturages (Chalet Neuf, Mont-Tendre et Chalet de Yens). Le chalet de Yens est vétuste, mais il n'est pas prévu d'y loger des personnes, il servirait uniquement pour le bétail pour l'instant. C'est une opportunité que la commune veut saisir. Mais si un agriculteur répond à l'appel d'offre pour le même prix que celui proposé par la Commune, c'est lui qui pourra l'acheter. La Municipalité viendra avec un préavis au cas où son offre est retenue. Si c'est une autre personne qui devient propriétaire, le syndicat ne pourra plus utiliser ce pâturage et devra restreindre de plus d'un tiers le nombre de bêtes à estiver.

M. Olivier Béday trouve que le carrefour Route de la Traversaille - Chemin d'Echenoz, chez M. Jean-Daniel Buffet est dangereux, avec la priorité de droite et l'augmentation du trafic due au nouveau quartier villa. Est-il possible de le modifier?
M. Agassis estime que ces priorités de droite sont bien marquées et que c'est un bon moyen de ralentir les véhicules qui entrent dans le village. Il propose de maintenir cette priorité telle quelle pour l'instant.

Chaque conseillère et conseiller est prié de noter son numéro de téléphone, de portable ainsi que son adresse e-mail sur la liste prévue à cet effet. Elle sera ensuite distribuée à tous les membres.

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h30.

Le Président

Jean-François Burnier

CONSEIL COMMUNAL * MONTRICHER *

La Secrétaire

Sandrine Haenni